

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Streiff, 2 janvier 1879

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (19)

Collation 2p. (432r, 433v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Streiff, 2 janvier 1879, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/49786>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [2 janvier 1879](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Streiff](#)

Lieu de destination 78, rue Saint-Merry, Fontainebleau (Seine-et-Marne)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Sur le spiritisme. Dans sa lettre du 30 décembre 1878, Streiff sollicite Godin pour contribuer à la propagande du spiritisme. Godin lui fait observer qu'il a la lourde tâche de s'occuper de la théorie des devoirs sociaux des êtres humains et de leur application. À propos des commentaires de Streiff sur un article du journal *Le Devoir* : Godin précise que l'État ne doit pas se mettre à la place des citoyens mais que l'État c'est la société, et que celle-ci a des devoirs à remplir envers les citoyens ; il ajoute qu'en disant que les principes généraux de la morale supérieure sont connus, il voulait dire qu'ils ne sont pas mis en pratique ; Godin indique à Streiff que l'enseignement religieux n'est pas ce qu'il voudrait qu'il soit au Familistère.

Notes Godin répond à la lettre de Streiff du 30 décembre 1878, conservée dans la correspondance passive de Godin dans les archives du Familistère (ARCH-FAM-2021-0-0204), dans laquelle Streiff commente des articles de Godin parus dans *Le Devoir* sur le rôle de l'État dans la question sociale et affirme que le spiritisme est « la clef de voûte de tout l'édifice social de l'avenir ».

Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.
- La signature de la lettre n'est pas copiée.

Mots-clés

[Éducation](#), [Problèmes sociaux](#), [Religions](#), [Spiritisme](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Guise 2 Janvier 79

Monsieur Steiff.

J'ai reçu votre lettre du
30 écoulé dans laquelle, pour la
seconde fois, vous me signa-
lez que je pourrois utilement
m'occuper de spiritisme.

Chacun a son rôle dans la
vie et d'autres que moi ont
pris depuis long temps celui
dont vous me parlez.

Je vous prie aussi de renon-
cer à l'idée de la progra-
mme spiritiste, il faut pour
que l'homme en arrive à
comprendre ses devoirs sociaux,
qu'on pose la théorie de ces
devoirs et qu'on en démontre
l'application.

Cette tâche est suffisante

pour moi, pour ne pas dire
déjà excessive, à raison surtout
des résistances que toutes les
idées nouvelles rencontrent
dans le monde.

J'ai dit nulle part que
l'état doit se mettre à la place
des citoyens, ni leur empêcher la
liberté; mais l'état, c'est la
société, j'ai dit et je maintiens
que la société a des devoirs à
remplir envers les citoyens.

Quant à avoir dit que
les principes généraux de
la morale supérieure sont
connus, j'ai voulu exprimer
qu'ils étaient proclamés, mais
j'ai cherché à démontrer que
tous deux faciles à établir
qu'ils se trouvent tous mis en
question, et que c'est cette

mise en pratique que il
serait intéressant de définir
et de réaliser aujourd'hui.

— L'enseignement religieux
au Féministe n'est certai-
nement pas ce que je voul-
drais le voir être ; mais
encore une fois, il y a
une limite à l'activité d'un
homme, comme il y en a
une pour ce que les intel-
ligences sont capables de
recevoir.

Veuillez agréer, Monsieur,
l'assurance de mon
souvenir